



VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du mardi 30 septembre 2025
19 heures 00**

-:-:-:-:-

RC/GF

N° 003294

Convention relative
au financement du
CLAS 2025

Publié le :

Mardi 2 octobre 2025

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 30 septembre 2025 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, le Secrétaire nommé est Mme Célia BARBIER.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20250930-003294-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville d'Apt soutient les dispositifs visant à accompagner les enfants et les jeunes dans leur scolarité, en partenariat avec les structures éducatives locales et les parents. Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un outil essentiel pour répondre aux besoins spécifiques des élèves en difficulté scolaire et renforcer les liens entre les familles et les établissements scolaires.

Depuis plusieurs années, l'APAS Centre Social Maison Bonhomme joue un rôle central dans la gestion et la mise en œuvre des actions du CLAS, particulièrement pour les collégiens et lycéens et notamment à saint Michel

Pour l'année 2025, la Ville d'Apt propose d'attribuer une subvention de 11 800 € à l'APAS afin de soutenir ses actions dans le cadre du CLAS. Une convention a été établie pour définir les engagements respectifs de la Ville et de l'Association.

Vu, Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants, relatifs aux compétences des conseils municipaux.

Vu, La Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité, définissant les objectifs et les principes du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Vu, La circulaire n°2021-006 de la Direction des Politiques Familiales et Sociales précisant les conditions de mise en œuvre et de financement des dispositifs CLAS.

Vu, La convention de partenariat établie entre la Ville d'Apt et l'APAS Centre Social Maison Bonhomme pour le financement du CLAS 2025, annexée au présent projet de délibération.

Considérant Que l'APAS Centre Social Maison Bonhomme joue un rôle central dans la mise en œuvre des actions du CLAS, notamment pour les collégiens et lycéens.

Considérant Que les actions prévues dans le cadre du CLAS répondent aux besoins éducatifs et sociaux identifiés sur le territoire, particulièrement dans les quartiers nécessitant une attention particulière, tels que le quartier Saint-Michel.

Considérant Que le CLAS contribue à accompagner la scolarité des enfants et des jeunes, à renforcer les liens entre les familles et les établissements scolaires, et à promouvoir l'épanouissement personnel et social des bénéficiaires.

Considérant Qu'il est nécessaire d'attribuer une subvention de 11 800 € à l'APAS pour soutenir ses actions dans le cadre du CLAS 2025, conformément aux engagements réciproques définis dans la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Approuve la convention annexée à la présente délibération, qui précise les modalités de financement et les engagements réciproques entre la Ville et l'Association dans le cadre du CLAS 2025.

Autorise Madame le Maire, Véronique ARNAUD-DELOY, à signer ladite convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Attribue une subvention de 11 800 € à l'APAS Centre Social Maison Bonhomme, sous réserve du respect des engagements prévus par la convention.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20250930-003294-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

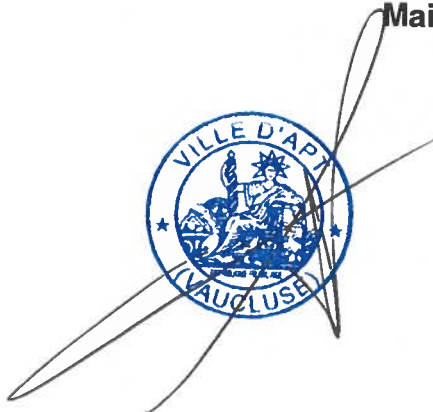
Demande aux services municipaux compétents de suivre et d'évaluer les actions mises en œuvre dans le cadre de cette convention, en collaboration avec l'Association.

POUR EXTRAIT CONFORME

Célia BARBIER
Secrétaire de séance



Véronique ARNAUD-DELOY
Maire d'Apt



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20250930-003294-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025